

Réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2011

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur le Président du syndicat intercommunal, regroupant les Communes de Sormonne, Murtin et Bogny, Haudrecy et Belval, lui propose la dissolution et la répartition du passif et de l'actif suite au départ en retraite de l'unique ouvrier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal:

* demande la dissolution du Syndicat regroupant les Communes de Sormonne, Murtin et Bogny, Belval et Haudrecy,

* accepte les modalités de répartition de l'actif et du passif comme décrit dans la délibération du 26 octobre 2011 du Syndicat de Sormonne, Murtin et Bogny, Belval et Haudrecy,

* autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que toutes les communes doivent percevoir annuellement une petite participation, versée par France Télécom, pour utilisation du domaine public routier. Il informe que, compte tenu du faible montant des sommes versées toutes

les communes ne procèdent pas au recouvrement de cette somme, de ce fait le syndicat d'électrification du nord ouest des Ardennes (SIENO) nous propose d'autoriser la fédération départementale d'énergie des Ardennes (FDEA) à recouvrer cette redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes à recouvrer les montants dus par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier, prévus par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques, conformément à l'article R.20-53 du même code et au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur une demande de subvention formulée par le club athlétique du secteur de Renwez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal compte tenu de la suffisance de crédits budgétaires, par sept voix pour et une abstention accorde la somme de 300€00 au C.A.S.R.

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 octobre 2006, le conseil municipal avait décidé de confier à la Direction Départementale e l'Equipement la maîtrise d'œuvre pour mener à bien les travaux d'aménagement de la place communale de Murtin.

Or, un courrier du 27 juillet 2011 nous informe que, conformément à une décision du Président de la République, cette mission qui entre dans le cadre de l'ingénierie concurrentielle n'est plus possible.

Il propose donc au conseil municipal de résilier le marché passé le 13 octobre 2006, ce qui est accepté à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à une demande de régularisation des amortissements au budget du service des eaux, formulée par les services du Trésor Public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal considérant:

- les subventions accordées pour la rénovation du réseau d'eau en 1969 et 2004 qui n'ont pas été amorties à ce jour,
- le solde des amortissements du réseau d'eau de 1969 qui s'élève à 64422 €61.
- les insuffisances de crédits nécessaires à la régularisation des amortissements des subventions et du réseau d'eau de 1969,

Décide à l'unanimité:

1) de procéder à la régularisation des opérations comptables et de fixer à cinq années la durée de remboursement de ces amortissements

2) d'effectuer les virements de crédits ci-après:

* Dépenses au 1391: 10000 €00

Recettes au 28156: 10000 €00.

* Dépenses au 6811: 10000 €00

Recettes au 777: 10000 €00.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de modification de l'actuel périmètre de la carte communale. Le demandeur souhaite réaliser une habitation sur un terrain qui n'est pas inclus en totalité dans ce document d'urbanisme.

Après avoir rappelé la chronologie et la complexité de la procédure à engager, Monsieur le Maire

propose la réouverture de la carte communale

Pour ce faire, et dans l'optique d'un consensus largement partagé, il propose la création d'une commission communale qui serait représentée par la totalité des membres du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la réouverture de la carte communale.

REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire aborde le projet de règlement du service des eaux. Il rappelle que l'actuel document se devait d'être modifié car il n'entrait plus dans le cadre de la réglementation actuelle et ne tenait pas compte des moyens de comptage mis en limite de propriété. Il informe que ces nouvelles dispositions vont engendrer des modifications dans les principes de facturation, le compteur sera dorénavant rattaché à l'habitation et non plus à l'occupant.

Il propose que son premier adjoint Philippe BOCQUET, qui avait été nommé rapporteur de la commission chargée de cette réalisation, en donne complète lecture afin que des ajouts ou des modifications puissent y être apportées.

Ayant entendu toutes les explications, le conseil municipal après débat et rédaction du règlement du service des eaux décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de son adoption et de son application à compter du 01 novembre 2011.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur:

- * l'attribution d'une subvention, par le Conseil Général des Ardennes, de 11700€ pour la réalisation d'un parking à l'aire de jeux.
- * la tranche 2 des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Murtin, qui se limitera en 2012 au sud de la Place du village. Pour des raisons de rigueur budgétaire, l'enfouissement route du Châtelet sera réalisé à l'occasion d'une troisième tranche.
- * la modification du transformateur aérien route du Châtelet en un transformateur terrestre.
- * les remerciements du FJEP de Rimogne pour l'attribution d'une subvention.
- * le coût horaire pour le déneigement des voies communales réalisé par le personnel avec le matériel de la Commune de Rimogne avec sel 100€, sans sel 80€.
- * les sacs de sel qui seront à disposition des habitants suivant les demandes.
- * l'état des impayés pour le rôle des ordures ménagères qui représente 25% des ménages de la commune.
- * un projet de construction d'un pôle scolaire à Rimogne.

* le rapport de l'hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection de la source de Wartigny.